

Livre noir sur
l'éducation physique et sportive
et le sport scolaire

Le SNEP-FSU vous informe :
Une OPÉRATION VÉRITÉ



L'EPS dans les remous

SNEP
F.S.U.

De constats inquiétants à des propositions de développement

Les gouvernements successifs ont largement entamé ces dernières années le potentiel d'encadrement de l'EPS et du sport scolaire : 5 000 enseignants d'EPS de moins depuis 2004, ce sont pratiquement 100 000 heures d'EPS et 15 000 heures de sport scolaire en moins chaque semaine.

Mais dans le même temps, le gouvernement tente de faire croire qu'il répond à la forte demande sociale de pratique physique et sportive, en multipliant les annonces clinquantes qui n'ont, malgré les moyens de communications mis en œuvre, qu'un impact restreint sur un public restreint.

Que ce soit le volet sportif de l'accompagnement éducatif, la fausse expérimentation « cours le matin, sport l'après-midi », l'utilisation bâclée des « ambassadeurs du sport scolaire », personne ne s'y trompe : loin des progrès attendus, c'est à une régression sans précédent que nous devons faire face. D'autant que la plupart des annonces faites et des opérations lancées, en confondant animation sportive et enseignement de l'EPS, en réhabilitant la vieille conception des disciplines fondamentales et secondaires, en centrant l'EPS uniquement sur des objectifs transversaux sans exigence de savoirs propres

à transmettre, dévalorisent l'EPS, entraînent des confusions et développent des orientations lourdes de dangers.

La démographie remonte, les besoins s'accroissent. Pour autant, l'action du Ministère de l'éducation nationale est aujourd'hui contraire au développement de l'EPS et du sport scolaire. C'est la triste réalité que nous montrons dans notre "livre noir" : l'État refuse à des milliers de jeunes le droit à l'EPS, pourtant obligatoire.

Mais le SNEP ne se borne pas à la critique, il est force de propositions pour améliorer durablement la situation actuelle. Nous avons besoin pour cela d'inventer des dispositifs qui ne marcheront plus dès que les médias ne s'intéresseront plus à eux. Il faut, plus simplement, faire mieux fonctionner, renforcer et/ou améliorer ceux qui existent. C'est l'objet du « livre blanc »⁽¹⁾.

La France s'est dotée, grâce au dynamisme et aux luttes des enseignants d'EPS, d'un service public de l'EPS obligatoire et du sport scolaire de qualité. Faisons-le fructifier.

1) Pour le livre blanc : retourner cette plaquette !

Pas d'éducation sans une éducation physique et sportive de qualité

Quelle est la situation réelle de l'EPS et du sport scolaire ? Tous deux existent et sont partie prenante du service public d'éducation, ce qui est loin d'être le cas dans tous les pays. Pour autant, ils subissent actuellement des dégradations qui nous amènent à rédiger ce livre noir.

Pour faire cette « opération vérité », nous nous appuyons en particulier sur 2 enquêtes réalisées aux rentrées 2009 et 2011, auxquelles plus de 1 700 établissements ont à chaque fois répondu.

Horaires EPS : le non respect ! _____

Dans le second degré...

Dans 6% des établissements, des classes n'avaient pas d'EPS à la rentrée 2011 : postes restés vacants, remplacements non assurés, mais aussi dans certains établissements, en particulier les lycées professionnels, horaires réglementaires non assurés (2h hebdomadaires au lieu de 2h30 en CAP, 2h au lieu de 3 en bac pro., ...). Cela malgré l'augmentation sensible des effectifs dans les classes ou les groupes d'EPS, les regroupements de classes, la suppression de dédoublements, la massification des HSA, l'utilisation des fonctionnaires-stagiaires à temps plein, le recours à l'emploi de précaires, ...

Ce mouvement amorcé depuis 2009 s'accélère. Cette situation n'est pas conjoncturelle mais bien systémique et au fur et à mesure de l'avancée de l'année scolaire, de nouveaux établissements sont touchés, en particulier faute de moyens de remplacement. C'est le résultat direct de la politi-

que de suppression d'emplois de fonctionnaires. En EPS, de 2006 à 2011, 2 départs en retraite sur 3 n'ont pas été remplacés. L'augmentation des recrutements, arrachée par la lutte et enclenchée en 2010, ne permet que le recrutement d'un collègue pour deux départs. Le déficit continue donc d'augmenter. Avec la remontée démographique annoncée dans le second degré, les besoins risquent donc d'être de moins en moins couverts.

Des options et des dédoublements qui disparaissent

38% des établissements constataient à la rentrée une aggravation de la situation de l'EPS avec des regroupements de classes ou des suppressions d'enseignement.

Des dispositifs, dédoublements dans certaines activités sensibles comme la natation ou l'escalade, ou par exemple, en lycée, 4 groupes pour 3 classes pour offrir aux élèves des choix plus variés, avaient

été mis en place dans de nombreux établissements scolaires.

Des sections sportives scolaires, en particulier en collège, et des options EPS en lycée avaient été développées.

Ces initiatives, qui dynamisent notre discipline, répondent aux attentes des élèves et explorent en pratique le concept « EPS, voie originale de réussite », sont de plus en plus remises en cause, ce qui entraîne une forte démotivation des élèves mais aussi des personnels.

Des regroupements de classes

Cette pratique consiste, à des fins d'économies budgétaires, à faire payer certaines disciplines, en particulier l'EPS, en regroupant des classes dont les effectifs sont jugés insuffisants. Elle se développe surtout dans la voie professionnelle, y compris avec des classes de niveaux différents, dont les programmes et les référentiels d'évaluation pour les épreuves aux examens sont différents. Cela produit des groupes excessivement chargés. Certaines activités, en particulier celles nécessitant des mesures de sécurité importantes, sont remises en cause. L'ouverture culturelle, le plaisir et la motivation des élèves en pâtissent.

Dans le premier degré...

L'horaire moyen est de 2h15 par semaine, quand il devrait être de 3h (108h annuelles). Ceci est accentué avec la semaine de 4 jours.

A cela s'ajoutent un manque d'équipements, de formation initiale et continue des enseignants, la suppression de l'obligation de l'épreuve EPS au concours de recrute-



ment des PE, la suppression des formations « à dominante » et des projets de personnes-ressources EPS dans une école, le non-suivi de l'institution (peu d'inspections en EPS par exemple)... Et dans une majorité de départements : suppression des postes des Conseillers Pédagogiques Départementaux (CPD), remplacement des Conseillers Pédagogiques EPS par des conseillers généralistes, difficulté à développer la pratique USEP (sport scolaire du 1^{er} degré) dans le temps scolaire et hors temps scolaire, suppression des postes fléchés et des indemnités USEP, ...

Dans l'enseignement supérieur...

Il n'y a pas d'horaire national obligatoire d'EPS dans l'enseignement supérieur. Seules les grandes écoles et quelques Universités ont rendu le sport obligatoire ou facultatif dans leur maquette de formation. Les Activités Physiques Sportives et Artistiques (APSA) ne sont pas reconnues comme ayant une valeur culturelle et universitaire. Résultat : **moins de 20% des étudiants** pratiquent une APSA à l'université.

Les moyens (un poste de professeur d'EPS pour 2 300 étudiants environ), les budgets des SUAPS (Services Universitaires des Activités Physiques et Sportives) et les installations sportives, sont insuffisants. Ils ne permettent pas actuellement d'accueillir plus d'étudiants. Ceux-ci ont de fait peu de temps, libéré pour la pratique sportive car elle n'est pas inscrite dans leurs emplois du temps elle entre en concurrence avec la nécessité, pour la moitié d'entre eux, d'avoir un travail pour financer leurs études.

La continuité _____ du service _____ public de l'EPS _____ n'est plus _____ assurée _____

La fin des Titulaires-Remplaçants en EPS

1 495 postes de TZR (titulaires sur zone de remplacement) en EPS ont disparu en 4 ans (-50%). De plus en plus, les TZR restants sont affectés sur des postes à l'année. Alors qu'il faudrait **près de 10%** de TZR (soit environ 3 000) pour assurer les remplacements dans notre discipline, particulièrement « accidentogène », il n'en reste que **2%**. Conséquence : de très nombreuses académies ne disposent plus de TZR pour couvrir les remplacements (Bordeaux, Créteil, Clermont, Lille, Montpellier, Rennes...).

La continuité du service public de l'EPS, discipline obligatoire et prise en compte dans les examens, n'est plus assurée.



Dans le même temps, la précarité explose

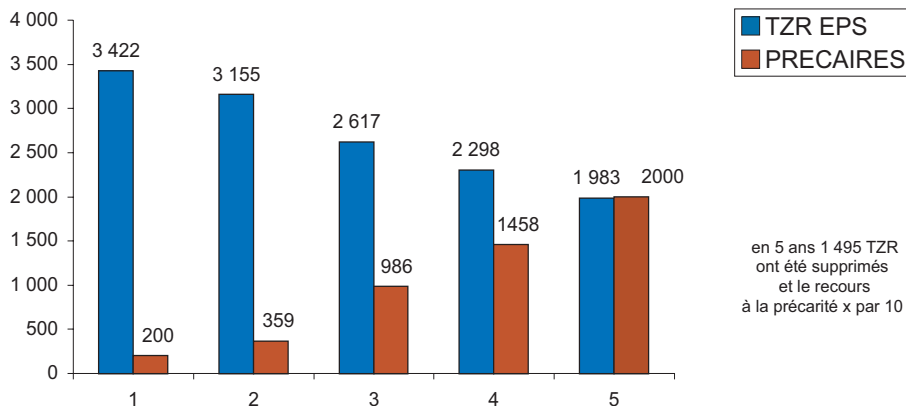
14% des établissements signalent l'emploi de précaires sur des besoins à l'année, 8% pour assurer les remplacements. Dans le second degré plus de 2 000 précaires employés dès la rentrée 2011 !

La pénurie de TZR conduit les rectorats à embaucher des précaires pour tenter de masquer le déficit de recrutement d'enseignants titulaires et de faire face aux besoins. **En 4 ans la précarité a été multipliée par 10 (cf. tableau).**

Alors que les étudiants en STAPS, filière « éducation et motricité », se sont engagés dans un processus de qualification, la politique de diminution drastique des recrutements leur ferme la porte de l'emploi statutaire mais, sans vergogne, les considère comme aptes à enseigner dans la précarité !

Non la précarité n'est pas un avenir et nous devons proposer une toute autre perspective pour la jeunesse encore motivée par l'enseignement !

Disparition des titulaires pour le remplacement et explosion de la précarité



Dégradation continue des conditions d'emplois !

... des enseignants d'EPS

Dans 32% des établissements au-delà des heures de titulaires et des heures supplémentaires, des TZR ou des précaires sont utilisés pour tenter de couvrir les besoins réels.

Le mode de répartition des moyens sous la forme de Dotation Horaire Globalisée et l'imposition massive des heures supplémentaires dans ces dotations pour tenter de masquer l'insuffisance des recrutements aboutit, dans la plupart des établissements (85%), à la suppression d'un poste.

Cette solution provoque la dégradation des conditions d'emploi des personnels titulaires, en poste en établissement ou TZR ainsi que des précaires. Cela alourdit les services de tous et morcèle les postes :

des collègues sont envoyés assurer des compléments de service sur 2 voire 3 établissements, alors même que des heures supplémentaires sont imposées à ceux qui « restent » dans l'établissement. Les postes à cheval sont « anti-pédagogiques », ils dégradent les conditions de travail, freinent l'investissement des personnels dans les projets EPS comme à l'AS, perturbent l'indispensable travail en équipe.

... des fonctionnaires-stagiaires d'EPS

Sans vergogne, et contre l'avis de toutes les organisations syndicales, le ministère a imposé une réforme de la formation des enseignants qui doit être totalement remise à plat. Faire débiter des fonctionnaires-stagiaires à temps plein devant les classes n'a qu'une visée économique car

elle n'intègre pas dans le processus de formation du jeune enseignant l'importance de construire un solide aller-retour entre la théorie et la pratique, pendant le master et au tout début de l'exercice du métier. Il n'est pas rare de voir des fonctionnaires stagiaires affectés sur 2 établissements, avoir des HSA ou bien avoir un nombre de niveaux de classes excessif. Au bout du compte, ce sont les élèves qui, une fois de plus, sont pénalisés.

La formation des enseignant-es a subi une dégradation sans précédent que seuls les Ministres de l'EN et l'enseignement Sup. et quelques-uns de leurs collaborateurs font mine de ne pas voir. Alors qu'en EPS, nous avons depuis longtemps une formation professionnalisante et un CAPEPS en relation avec le métier, la réforme a entraîné une baisse importante des volumes et moyens de formation (moins 30% dans les calculs les plus optimistes). Clairement cette baisse s'est concentrée sur la formation professionnelle et produira des enseignant-es moins aptes à faire face aux besoins des élèves, ce qui noircit encore plus le bilan de la dégradation structurelle. Elle détourne les jeunes du métier. Il n'y en aura bientôt plus assez pour assurer le vivier des futurs enseignants.

... des précaires

« Dernière roue du carrosse » ces personnels se retrouvent employés sur les « miettes » et sont donc dans des cadres professionnels de survie, faisant souvent plusieurs métiers à la fois, ou étant contraints à des « éclatements de service » inacceptables.



Conditions _____ de travail : _____ le métier _____ empêché ! _____

55% des établissements citent comme facteur d'aggravation l'alourdissement des effectifs et 38% des établissements constatent une aggravation de la situation de l'EPS avec des regroupements de classes ou des suppressions d'enseignement.

Installations sportives : des millions d'heures perdues !

43% des LYC, 45% des CLG et 66% des LP perdent près d'1/3 des horaires en déplacement pour cause d'éloignement des installations sportives, et 9% des LYC, 10% des CLG et 12% des LP perdent près de la moitié du temps.

Les programmes ne sont enseignés qu'en partie faute d'installations : créneaux disponibles insuffisants, manque criant de bassins de natation, accès difficiles aux sites de plein air.

Les temps de pratique effective sont très insuffisants pour progresser : nombre d'espaces de pratique simultanés insuffisants (ex. : nombre de tracés, couloirs d'élan, salles trop étroites, etc.).

Des installations inadaptées : des conditions matérielles obsolètes (plateaux extérieurs pour les sports collectifs de petit terrain, avec souvent sols bitumés, absence de tracés, matériel lourd non modulable, ...). Des locaux annexes pourtant indispensables, souvent non conformes aux besoins (espaces de rangement exigus, non sécurisés ; vestiaires, sanitaires, douches, points d'eau extérieurs ne correspondant pas aux effectifs des classes travaillant en simultané).

Natation : _____ les non-dits ! _____

20% d'établissements (15% en CLG, 40% en LYC, 55% en LP) ne bénéficient pas de cet enseignement. Parmi les autres, 38% ne disposent pas sans groupes à effectifs réduits pour l'enseigner. 75% des CLG qui enseignent la natation ne proposent cet enseignement qu'aux classes de 6^{ème}.

Il y a un manque criant de piscines. Rappel : les élèves au collège devraient avoir à minima un volume de pratique effective de 20h ; dans le cas des non nageurs, il paraît évident qu'il faut un volume beaucoup plus important.

Il n'existe plus de taux d'encadrement pour le second degré (circulaire 7/07/11), ce qui pose un problème tant de sécurité que de conditions favorables pour l'enseignement, notamment pour les non nageurs.

Sport scolaire, un droit _____ pour tous, _____ jusqu'à quand ?

Parce qu'il est considéré comme un coût et qu'il rencontre ici et là des difficultés, le sport scolaire du second degré, pourtant riche de 1 million de licenciés-es dont 40% de filles, est régulièrement contesté par certains décideurs politiques ou institutionnels pour qui la notion de service public du sport scolaire n'a ni sens, ni valeur.

De plus en plus de cours, devoirs surveillés sont planifiés, notamment dans les lycées et LP, le mercredi après-midi, jour des rencontres inter-établissements.

Les journées continues ne favorisent pas des temps d'entraînement qui pourraient avoir lieu le midi.

Les moyens attribués par le gouvernement sont en réduction : remise en cause de forfaits AS dans le service des enseignants, suppression de postes de cadres de l'UNSS, subvention en baisse.

Dans le même temps, le coût des déplacements pour les AS a considérablement augmenté.

On ne peut sans cesse demander aux enseignants d'encadrer plus de licenciés, si l'on veut garder un encadrement de haut niveau, gage de qualité, et de fidélité des élèves adhérents.

Les suppressions de postes d'enseignants d'EPS sont autant de moyens d'animation en moins dans les associations sportives

scolaires ; des collègues sont interdits de sport scolaire et les moyens qui lui sont attribués sont en réduction. Est-ce ainsi que le ministère prétend vouloir développer le sport scolaire dans les collèges, LP et lycées ?

Des choix inquiétants

Le socle commun de connaissances et de compétences, institué par la loi Fillon pour l'école de 2005, fait l'impasse sur des champs entiers de la culture. En particulier, la culture physique, sportive et artistique y est réduite à la portion congrue (seulement le « savoir nager »). La seule valeur accordée à l'EPS est de contribuer à l'acquisition de méthodes et de comportements (travailler avec les autres, respecter les règles, ...) et de favoriser les acquisitions des autres disciplines. L'ajout d'un 8^{ème} pilier au socle consacré à la culture sportive, reconnu nécessaire par le Président de la République, n'a pas été mis en œuvre.

En mettant en place le volet sportif de l'accompagnement éducatif et l'expérimenta-

tion « cours le matin, sport l'après midi », le gouvernement, à grand renfort d'opérations médiatiques, cherche à faire croire qu'il répond positivement à la demande sociale de plus d'EPS à l'école.

En fait ces dispositifs sont lourds de menaces : quelques élèves touchés seulement dans les établissements concernés ; concurrence avec l'enseignement de l'EPS obligatoire et le sport scolaire ; confusion entretenue entre enseignement de l'EPS, discipline scolaire et simple animation sportive ; retour à une dissociation entre des disciplines fondamentales, placées le matin et d'autres secondaires (EPS, arts, technologie, ...), placées l'après midi ; tentative d'externalisation de l'EPS en faisant assurer le plus possible ces compléments sportifs par des animateurs extérieurs au système scolaire (au moment où sont supprimés des milliers de postes d'enseignants d'EPS !).

Le seul avantage de ces dispositifs est de montrer que tous les élèves ont besoin de plus d'EPS et de sport à l'école, et que cela est positif pour leur réussite, c'est donc plus d'enseignement de l'EPS pour tous, avec des personnels titulaires, formés, qu'il faut mettre en place !



OUVRIR LE CHAMP DES POSSIBLES

On ne peut transformer notre école vers une meilleure prise en compte des élèves les plus en difficulté en ayant comme politique exclusive l'économie de moyens.

Bâtir une formation physique et sportive pour toute une classe d'âge, dans un contexte de sédentarité croissante requiert d'offrir aux jeunes la possibilité d'accéder, de manière critique, au champ de culture que représentent les APSA et pour cela il faut du temps et des lieux de pratiques adaptés, des enseignants qualifiés et bien formés, et des objectifs clairement définis. Lorsque baisse de moyens se conjugue avec orientations contestables dans les objectifs et les missions, il y a de fortes chances pour que personne n'y trouve son compte. C'est parce qu'il est attaché à la réussite de tous les jeunes que le SNEP ne se contente pas de dénoncer, mais fait des propositions concrètes.

(Voir livre blanc en 2^{ème} partie de cette plaquette).



Le SNEP-FSU, qui s'adresse à vous aujourd'hui, c'est :

- Une organisation qui syndique les enseignants d'EPS des collèges, lycées et universités, aux ministères de l'éducation nationale, de l'agriculture et de l'enseignement supérieur, ainsi que les professeurs de sport du ministère des sports.
- Environ 10 000 syndiqués.
- Une représentativité incontestable avec 84,5% des voix des enseignants d'EPS, aux dernières élections professionnelles d'octobre 2011.
- le 3^{ème} syndicat de la FSU (Fédération Syndicale Unitaire), première fédération des personnels de l'Éducation, de l'Enseignement, de la Recherche et de la Culture.

Le SNEP-FSU, syndicat disciplinaire et professionnel, a vu le jour en décembre 1944. Son action a toujours pris en compte de manière indissociable, la promotion de la discipline ainsi que la défense des personnels.

Depuis sa création, il a impulsé et organisé, en lien avec son action pour un sport éducatif et démocratisé, toutes les luttes de la profession qui jalonnent l'histoire de l'enseignement de l'EPS, du sport scolaire et universitaire : batailles pour la reconnaissance de l'EPS au sein du système éducatif, pour son intégration à l'éducation nationale, pour son intégration universitaire, pour la défense et le développement du sport scolaire et universitaire, contre les tentatives répétées de dénaturation, de marginalisation, de déscolarisation.

C'est dans cette continuité qu'il en appelle à vous aujourd'hui.